



Fonds De Commerce De Conseil En Entreprise

Publié sur actify.fr le octobre 23, 2024

60 vues

Adresse:

67 avenue des Grésillons

Date de fin de commercialisation:

01/12/2024

Date limite de dépôt des offres:

13/11/2024

Etude:

Etude LEGRAS DE GRANDCOURT Patrick

1104-129077. Activité : Conseil et toutes prestations se rapportant à l'entreprise

Situation locative : (Etablie sous toutes réserves par rapport aux éléments transmis par le débiteur)

ü Bail commercial du 08 septembre 2020

Adresse : 67 Avenue des Grésillons 92230 GENNEVILLIERS

Désignation :

Ø Local à usage strictement professionnel d'une superficie de 39m²

Destination : Conseil et toutes prestations se rapportant à l'entreprise

Durée : 9 années à compter du 1er mars 2020

Loyer : 6 936,45€ / an, payable par termes mensuels échus

Arriérés de loyers : A déterminer



Dépôt de garantie : 1 155,91€

Salariés : Voir cahier des charges

Actifs à reprendre :

Eléments incorporels : Fonds de commerce conseil et toutes prestations se rapportant à l'entreprise

- Droit au bail des locaux sis 67 avenue des Grésillons 92230 GENNEVILLIERS
- Clientèle et achalandage,
- Enseigne/nom commercial

Eléments corporels :

- Mobilier, matériel, stocks en pleine propriété selon inventaire établi par Maître MORETTON, commissaire-priseur.

Les actifs corporels repris ne pourront inclure les biens susceptibles de revendication.

Les revendications de tiers portant sur des biens meubles peuvent intervenir dans un délai de trois mois à compter de la publication du jugement d'ouverture au BODACC.

Dans une telle hypothèse, l'acquéreur s'engage à restituer les biens revendiqués sans recours ni contre la procédure collective ni contre le liquidateur dont la responsabilité ne saurait en aucun cas être engagée à cet égard.

Le matériel roulant, à défaut d'avoir été expressément visé dans la marque d'intérêt, ne sera pas compris dans le périmètre de la cession.

La liste des actifs à céder peut être consultée sur le site du Conseil National des Administrateurs Judiciaires et Mandataires Judiciaires (www.cnajmj.com) et sur le site www.degrandcourt.fr.